Education Thérapeutique du Patient âgé diabétique et/ou de son aidant au Pôle de Gériatrie de Mulhouse

Journée de la Société de Gérontologie de l'Est : Le diabète

Jeudi 19 octobre 2023

Nathalie Dannenberger

Rappel Historique, définitions et les lois

Léona Miller 1972

Différents courants pédagogiques

Définition de l'OMS en 1996 : approche par compétences (auto-soin et d'adaptation)

HAS a décrit dans ses recommandations de 2007 : *« Education thérapeutique du patient – définitions, finalités et organisation »*

Loi HPST 2009 : intégration de l'ETP dans le parcours de soins d'un patient hospitalisé

Notre programme, modalités pratiques

- Premier programme autorisé en 2014

- Autorisation à renouveler tous les 4 ans avec rapport d'activités annuelles et quadri annuelles. Depuis janvier 2001, ce n'est plus une autorisation mais une déclaration

- Le financement de l'ARS par patient est 300 euros/an/patient, si le patient a un bilan éducatif et au moins 3 séances, en ambulatoire

- Pour tout patient qui consent à intégrer le programme, nous envoyons une synthèse du programme à son médecin traitant ainsi que la synthèse de fin de programme

Notre programme, en constante évolution

- Notre programme s'inscrit plus spécifiquement dans la définition que donne le CISS (Comité Inter associatif Sur la Santé) de l'ETP:

« l'éducation thérapeutique du patient s'entend comme un processus de renforcement des capacités du malade et/ou de son entourage à prendre en charge l'affection qui le touche, sur la base d'actions intégrées au projet de soins ».

Notre programme, en constante évolution

Toujours penser à la particularité de la maladie chronique.
Il n'y a pas un ***avant*** la maladie et un ***après*** la maladie*;*
mais un ***avant*** la maladie et un ***avec*** la maladie

Ainsi notre programme change au fil des années, des patients rencontrés

Notre programme, en constante évolution

- Il est principalement tourné vers les expériences vécues par le patient avec sa maladie pour l'aider à transformer son expérience en savoir expérientiel
- Dans le but d'animer non pas son autonomie mais plutôt son principe d'autonomie

Nous ne sommes pas dans une injonction à l'autonomie mais dans un accompagnement à choisir ce qui lui semble important pour gérer sa maladie chronique et ainsi pouvoir entendre un patient dire :

« je suis un malade en bonne santé »

Nos formations spécifiques

Nous sommes formés :

- Aux approches narratives : permettre au patient de « se dire »

- A l'entretien d'explicitation : apprendre à comprendre ce qui nous a amené à certaines actions

- Nous travaillons en nous appuyant sur les principes philosophiques de Georges Canguilhem : la normativité et la polarité positive de la vie

Les spécificités des apprentissages avec les patients âgés

- Le récit de vie, sa connaissance de lui et de sa maladie, quelle est sa motivation à consentir à être inclus dans un programme d'ETP ?

- Des séances courtes

- Des séances répétées

- Des séances qui allient théories et pratiques mais dans deux temps distincts

En synthèse

Les deux plus grands changements en 10 ans:

- Le lieu où est dispensé le programme :

En 2014 100% des ateliers se déroulaient à l'hôpital

En 2023 Plus de 80% des ateliers se déroulent à domicile

- Le patient-partenaire, véritable acteur de soin, qui a permis une modification en profondeur de notre vision de la relation avec le patient

Merci pour votre attention

Pour tout renseignement vous pouvez appeler
l'Hôpital de jour du Pôle de Gériatrie de Mulhouse
03.89.64.62.30

loi HPST, 2009

« Art.1161-1.- L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie. Les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient sont déterminées par décret.

Art. 1161-2.- Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont conformes à un cahier des charges national dont les modalités d'élaboration et le contenu sont définis par arrêté du ministre chargé de la santé. Ces programmes sont mis en oeuvre au niveau local, après autorisation des agences régionales de santé. Ils sont proposés au malade par le médecin prescripteur et donnent lieu à l'élaboration d'un programme personnalisé. Ces programmes sont évalués par la Haute Autorité de Santé. »

L’OMS 2016

- « *l’éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial conçu pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l’organisation et des procédures hospitalières et des comportements liés à la santé et à la maladie. Ceci a pour but de les aider ainsi que leur famille à comprendre leur maladie et leur traitement, à collaborer ensemble et à assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.* »